

LES IRREDUCTIBLES CESSON RENNES METROPOLE HANDBALL

Société par actions simplifiée

Au capital de 190 000 euros

Siège social : Chemin du Bois de la Justice La Glaz Arena,

35510 CESSON SEVIGNE

840 877 583 RCS RENNES

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
DU 30 JUILLET 2024**

L'an deux-mille vingt-quatre

Le trente juillet

Monsieur Stéphane CLEMENCEAU,

Agissant en qualité de Président de la société **LES IRREDUCTIBLES CESSON RENNES METROPOLE HANDBALL**,

A effectué les constats suivants portant la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire décidée par l'Associée unique en date du 10 juin 2024,

EXPOSE PREALABLE

Il est rappelé que l'Associée unique a décidé le 10 juin 2024 d'augmenter le capital social d'un montant de 60 000 €uros, par la création de 600 actions nouvelles de 100 €uros de nominal chacune, et a fixé les conditions et modalités de cette augmentation de capital comme suit :

Ces actions nouvelles devaient être émises au prix de 500 euros par titre, comprenant 100 euros de valeur nominale et 400 euros de prime.

Elles devaient être libérées en totalité lors de leur souscription.

Les actions souscrites devaient être libérées en espèces.

Le délai de souscription a été ouvert du 10 juin 2024 au 31 juillet 2024 inclus.

Les actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Elles seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

La souscription des 600 actions nouvelles était réservée à la société ARAOK SPORTS INVESTS SAS au capital de 340.000 Euros, Siège social : Chemin du Bois de la Justice La Glaz Arena, 35510 CESSON SEVIGNE, 930 991 203 RCS RENNES.

Par ailleurs, sous réserve du constat de la réalisation définitive de l'augmentation de capital il a été décidé de procéder à une refonte complète des statuts de la société.

REALISATION DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Le Président constate que :

- Toutes les actions ayant été souscrites à titre irréductible avant l'expiration du délai de souscription, celui-ci s'est trouvé clos par anticipation le 22 Juillet 2024.
- Les souscriptions ont été intégralement libérées au moyen du versement d'une somme de 300.000 Euros (60.000 Euros de valeur nominale / 240.000 Euros de prime d'émission) déposée à la banque de la société LES IRREDUCTIBLES CESSON RENNES METROPOLE HANDBALL, dépositaire des fonds ;

En conséquence, le Président constate la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

Le capital social s'élève désormais à la somme de **DEUX CENT CINQUANTE MILLE (250 000) Euros** et est divisé en 2.500 actions de 100 Euros de valeur nominale chacune.

MODIFICATION DES STATUTS

Le Président, conformément à la décision de l'associée unique en date du 10 Juin 2024 et compte tenu de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, constate ce jour la mise à jour des statuts de la société.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Stéphane CLEMENCEAU
Président

DocuSigned by:

619ADAB5E1064A5...